

REUNION DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de juillet à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, place du 8 mai 1945, (application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020), en séance ordinaire sous la présidence de M. Laurent ALLANIC, maire, suite à la convocation du 13 juillet 2020.

Etaient présents :

M. ALLANIC Laurent, M. VON EÜW Jérémy, Mme DUPLESSY Judith, M. SOULAIGRE Francis (*à partir de 21h*), Mme VOINCHET Marie-Christine, Mme BERTRAND Marie-Christine, M. MARGOIL Bruno, M. GUICHAUX David, M. PINEAU Nicolas, M. CIEPLUCHA Cyril, M. MORAND Jean-Michel, Mme CHAUSSET Corinne, Mme CUNHA Sabrina, Mme DAVIAUD Aurélie, M. MARCILHAC Julien, Mme BEYLY Tiffany, Mme POCHEREAU Alexia et M. BLUET Gabriel.

Absents :

Mme CHAMPY Françoise, M. SOULAIGRE Francis, M. MARCILHAC Julien, Mme CUNHA Sabrina.

Pouvoir :

Mme CHAMPY Françoise a donné procuration à Mme VOINCHET Marie-Christine
M. MARCILHAC Alain a donné procuration à M. ALLANIC Laurent
Mme CUNHA Sabrina a donné procuration à M. VON EÜW Jérémy

En vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal :

M. VON EÜW Jérémy.

ORDRE DU JOUR :

- Commission Communale des Impôts directs
- Délégués des syndicats de compétence communautaire
- Commissions – délégués communaux
- Décisions
- Informations diverses.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

2020-035	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
----------	---

M. le maire invite l'assemblée délibérante à présenter une liste de 24 contribuables afin que le directeur départemental des finances publiques choisisse 6 titulaires et 6 suppléants qui constitueront la commission communale des impôts directs (CCID).

Ces commissaires doivent être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

PROPOSITION :

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
LAMBERT Aurélien	23, rue du Bon Levrault	RENOU Monique	32, rue de la Brigaudière
CADOUX Olivier	Les Brissettes	SOUPLET Jean	7, rue de l'Aubergeono
GENDRIER Pascal	3, rue du Stade	LOUALOUP Jean-Michel	42, route du Tir
BACON Sylvie	21, rue de la République	DUPLESSY Judith	22, grande rue de Morest
SOULAIGRE Francis	2, chemin des Chênes	MARGOIL Bruno	12, rue des Guillonnières
CHAMPY Jean-Jacques	8, rue des Guillonnières	CHAUSSET Corinne	68, route du Tir
BOISSEAU Alexis	39, rue de la République	BEYLY Tiffany	9, rue de la Franchetière
PITAT Daniel	12, rue de la République	PINEAU Nicolas	21, rue de la Mairie
LOPEZ Pascal	3, chemin des Petits Clos	MORAND Jean-Michel	Les Montmartins
GUICHAUX David	43 bis, rue de la République	BERTRAND M.-Christine	8, rue de la République
MARCILHAC Julien	24, rue Barrée	VOINCHET M.-Christine	1, route du Tir
VON EUW Jérémy	2, chemin des Bassies	LAMARRE Lionel	23, rue de l'Aubergeon

Liste approuvée à l'unanimité.

Certifié conforme
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020
De l'affichage en date du 23 juillet 2020

2020-036 DELEGUES DES SYNDICATS DE COMPETENCE COMMUNAUTAIRE

SIAB (Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise).

Le territoire du SIAB comprend la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys, la communauté de communes Beauce Val de Loire et la communauté de communes de Grand Chambord, soit 89 communes.

Il se compose de 45 membres titulaires qui représentent les EPCI membres du syndicat, soit :

- 25 titulaires et 25 suppléants pour la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys,
- 10 titulaires et 10 suppléants pour la communauté de communes de Beauce Val de Loire,
- 10 titulaires et 10 suppléants pour la communauté de communes de Grand Chambord.

M. le Maire propose 2 élus pour représenter la communauté de communes de Grand Chambord au SIAB :

- M. Laurent ALLANIC
- M. Francis SOULAIGRE

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

L'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux relatif à la représentation au sein du comité syndical précise qu'il y a autant de délégués titulaires et de délégués suppléants que de communes membres de l'EPCI dont elles dépendent : Agglopolys, Communauté de communes Beauce Val de Loire, Communauté de Communes de Grand Chambord.

La communauté de communes de Grand Chambord désignera prochainement ses 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants issus des communes membres pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte du Pays des Châteaux.

La proposition pour Saint Claude de Diray est la suivante :

Titulaire : Mme CHAMPY Françoise

Suppléant : Mme VOINCHET Marie-Christine

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité

Val Eco

M. le maire propose les élus de Saint Claude de Diray pour représenter la Communauté de communes au syndicat mixte Val Eco :

Titulaire : M. MARGOIL Bruno

Suppléant : M. MARCILHAC Julien

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

Le comité syndical du SEBB est composé de représentants des communes et 33 représentants des EPCI à fiscalité propre.

Chaque commune doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Pour la commune de Saint Claude de Diray, il est proposé :

Titulaires : - M. SOULAIGRE Francis

- M. MARCILHAC Julien

Suppléants : - M. VON EÜW JérémY

- M. GUICHAUX David

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique

Le SMO pilote les projets de déploiement de réseaux numériques d'initiative publique en Loir et Cher et en Indre et Loire. Il est composé de la Région Centre Val de Loire, des départements 37 et 41 ainsi que d'EPCI à fiscalité propre.

Il se compose de délégués titulaires et suppléants élus par les organes délibérants de chacun des membres dont 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par EPCI dont la population municipale est inférieure ou égale à 24.999 habitants

M. le Maire propose 2 élus pour représenter la communauté de communes de Grand Chambord au SMO Val de Loire numérique :

- M. ALLANIC Laurent

- M. VON EÜW JérémY

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

SMAEP de Huisseau - St Claude - Vineuil

2 titulaires : - M. MARGOIL Bruno

- M. MARCILHAC Julien

2 suppléants : - Mme BERTRAND Marie-Christine

- Mme DUPLESSY Judith

-

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Arrivée de M. Francis SOULAIGRE

Entente Intercommunale avec Beauce Val de Loire (uniquement pour les conseillers communautaires).

M. ALLANIC Laurent.

Certifié conforme Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020 De l'affichage en date du 23 juillet 2020
--

Concernant le Pays des Châteaux, Mme DUPLESSY précise que la Communauté de communes du Grand Chambord a annoncé 17 représentants lors d'une réunion ce jour et non 16. La commune de COURMEMIN a-t-elle bien été retirée de la liste ?

Pour le SEBB, M. le maire annonce que la cotisation annuelle varie entre 700 et 2 100 € annuels. Il convient donc d'assurer un suivi vigilant.

Quant au déploiement de la fibre optique, l'enveloppe financière annoncée pour le Loir-et-Cher s'élevait à 250 millions d'euros avec 35 % de subvention. Grâce au travail du SMO, ce sont 87 % de subventions qui ont été obtenues.

2020-037	ELECTION D'UN REPRESENTANT A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 41 (ATD41)
-----------------	--

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la commune est membre de l'Agence Technique Départementale 41.

Il convient de précéder à l'élection d'un représentant.

Est proposée aux voix du conseil municipal la candidature de M. Laurent ALLANIC.

A l'unanimité, M. Laurent ALLANIC est élu représentant de la commune au sein de l'Agence Technique Départementale 41.

Certifié conforme Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020 De l'affichage en date du 23 juillet 2020
--

2020-038	COMMISSIONS – DELEGUES COMMUNAUX
-----------------	---

Correspondant défense

Créé en 2001 par le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, le correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Chaque commune doit désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

A l'unanimité, M. SOULAIGRE Francis est nommé en tant que correspondant défense.

Certifié conforme
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020
De l'affichage en date du 23 juillet 2020

DECISIONS

Décisions relatives à la passation de bons de commandes, à la signature de contrats et marchés d'un montant supérieur à 500 € sur la période du 18 juin au 20 juillet 2020 :

OBJET	FOURNISSEUR	Montant engagé TTC
Fournitures scolaires école maternelle	PICHON PAPETERIES	700,17 €
Mise en conformité électricité	ELECT INDUSTRIE	1 168,22 €
Spectacle Yantrio Festillésime 2021	CARAVAN	1 300,00 €
Réfection toiture véranda passage éc. Maternelle/mairie	RAVION Fabien	771,07 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	1 381,03 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	1 317,09 €
Maintenance tableaux interactifs	IT SIS	624,60 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	628,25 €

Déclaration d'intention d'aliéner : 2020-013, 2020-014, 2020-015, 2020-016

Par délégation du conseil municipal le maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- Le bien 17, rue de l'Argenterie cadastré AL 291 et 292 de 1 370 m² appartenant à Mme FLEURY Michelle
- Le bien 26, rue de la République cadastré AP 1123, 1125 et 1127 de 137 m² appartenant à Mme HUJEUX Dominique
- Le bien 27, rue de l'Aubergeon cadastré AL 134 et 735 de 1 345 m² appartenant à M. PACAUD Bernard
- Le bien 10, rue des Bouleaux cadastré AO 696 de 525 m² appartenant à M. CHESNEAU Patrice et Mme TETE Elodie.

INFORMATIONS DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

Monsieur ALLANIC donne les informations suivantes :

- La commune a la possibilité d'obtenir des photos aériennes et des vidéos du territoire via la Communauté de Communes du Grand Chambord, qui a fait appel à un professionnel utilisant un drone pour le site Internet communautaire. Le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur cette dépense.
- Une nouvelle expertise des bâtiments commerciaux et locatifs appartenant à la Communauté de Communes du Grand Chambord a eu lieu dernièrement. Des malfaçons sont constatées depuis plusieurs années (fissures et affaissements) engendrant un manque à gagner financier du fait que seul un logement locatif sur cinq est actuellement mis en location.
- M. et Mme SIMON ont inauguré récemment le musée de la boucherie qu'ils ont installés à leur domicile, rue de la Loire. Le musée est ouvert au public sur réservation auprès des propriétaires. M. CIEPLUCHA propose de communiquer à ce sujet via le site Internet communal.

➤ Depuis la fin de l'état d'urgence sanitaire le 10 juillet dernier, les activités associatives vont pouvoir reprendre avec divers aménagements. Il conviendra cependant de rester extrêmement vigilants et de prendre toutes les mesures nécessaires pour continuer à lutter contre la propagation de la Covid-19.

Monsieur VON EÜW donne des informations sur les travaux :

➤ Rue du Moulin : l'aménagement provisoire a été installé le jeudi 16 juillet et a seulement pour vocation de faire ralentir les automobilistes en attendant les discussions sur un projet pérenne, discussions qui devraient être ouvertes à l'automne avec les riverains et le Conseil Départemental. La commission travaux, en charge du suivi de ce dossier, aimerait faire un établir un devis à soumettre au conseil municipal pour le vote du budget en mars 2021.

➤ Rue du Mousseau : les travaux sont bien avancés, l'entreprise pose actuellement les bordures de trottoir. Pendant l'arrêt des travaux, du 31 juillet au 24 août, l'entreprise fera son maximum pour rendre la voie carrossable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

RECAPITULATIF DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur
2020-035	Commission communale des Impôts Directs	M. le maire
2020-036	Délégués des syndicats de compétence communautaire : SIAB, Syndicat Mixte du Pays des Châteaux, Val Eco, SEBB, SMO Val de Loire Numérique, SMAEP, entente intercommunale avec Beauce Val de Loire	M. le maire
2020-037	Election d'un représentant à l'ATD41	M. le maire
2020-038	Correspondant Défense	M. le maire

N° d'ordre	Décisions	
	Bons de commandes, contrats et marchés d'un montant supérieur à 500 € période du 18 juin au 20 juillet 2020	
2020-013 à 2020-016	Déclaration d'intention d'aliéner	

	Informations diverses	
		M. le maire

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer

Monsieur Laurent ALLANIC	
Monsieur Jérémy VON EÜW	
Madame Françoise CHAMPY	absente
Monsieur Francis SOULAIGRE	
Madame Judith DUPLESSY	
Madame Marie-Christine VOINCHET	
Madame Marie-Christine BERTRAND	
Monsieur Bruno MARGOIL	
Monsieur David GUICHAUX	
Monsieur Nicolas PINEAU	
Monsieur Cyril CIEPLUCHA	
Madame Corinne CHAUSSET	
Monsieur Jean-Michel MORAND	
Madame Sabrina CUNHA	absente
Madame Aurélie DAVIAUD	
Monsieur Julien MARCILHAC	absent
Madame Tiffany BEYLY	
Madame Alexia POCHEREAU	
Monsieur Gabriel BLUET	

REUNION DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de juillet à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, place du 8 mai 1945, (application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020), en séance ordinaire sous la présidence de M. Laurent ALLANIC, maire, suite à la convocation du 13 juillet 2020.

Etaient présents :

M. ALLANIC Laurent, M. VON EÜW Jérémy, Mme DUPLESSY Judith, M. SOULAIGRE Francis (*à partir de 21h*), Mme VOINCHET Marie-Christine, Mme BERTRAND Marie-Christine, M. MARGOIL Bruno, M. GUICHAUX David, M. PINEAU Nicolas, M. CIEPLUCHA Cyril, M. MORAND Jean-Michel, Mme CHAUSSET Corinne, Mme CUNHA Sabrina, Mme DAVIAUD Aurélie, M. MARCILHAC Julien, Mme BEYLY Tiffany, Mme POCHEREAU Alexia et M. BLUET Gabriel.

Absents :

Mme CHAMPY Françoise, M. SOULAIGRE Francis, M. MARCILHAC Julien, Mme CUNHA Sabrina.

Pouvoir :

Mme CHAMPY Françoise a donné procuration à Mme VOINCHET Marie-Christine
M. MARCILHAC Alain a donné procuration à M. ALLANIC Laurent
Mme CUNHA Sabrina a donné procuration à M. VON EÜW Jérémy

En vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal :

M. VON EÜW Jérémy.

ORDRE DU JOUR :

- Commission Communale des Impôts directs
- Délégués des syndicats de compétence communautaire
- Commissions – délégués communaux
- Décisions
- Informations diverses.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

2020-035	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
-----------------	--

M. le maire invite l'assemblée délibérante à présenter une liste de 24 contribuables afin que le directeur départemental des finances publiques choisisse 6 titulaires et 6 suppléants qui constitueront la commission communale des impôts directs (CCID).

Ces commissaires doivent être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

PROPOSITION :

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
LAMBERT Aurélien	23, rue du Bon Levrault	RENOU Monique	32, rue de la Brigaudière
CADOUX Olivier	Les Brissettes	SOUPLET Jean	7, rue de l'Aubergeon
GENDRIER Pascal	3, rue du Stade	LOUALOUP Jean-Michel	42, route du Tir
BACON Sylvie	21, rue de la République	DUPLESSY Judith	22, grande rue de Morest
SOULAIGRE Francis	2, chemin des Chênes	MARGOIL Bruno	12, rue des Guillonnières
CHAMPY Jean-Jacques	8, rue des Guillonnières	CHAUSSET Corinne	68, route du Tir
BOISSEAU Alexis	39, rue de la République	BEYLY Tiffany	9, rue de la Franchetière
PITAT Daniel	12, rue de la République	PINEAU Nicolas	21, rue de la Mairie
LOPEZ Pascal	3, chemin des Petits Clos	MORAND Jean-Michel	Les Montmartins
GUICHAUX David	43 bis, rue de la République	BERTRAND M.-Christine	8, rue de la République
MARCILHAC Julien	24, rue Barrée	VOINCHET M.-Christine	1, route du Tir
VON EUW Jérémy	2, chemin des Bassies	LAMARRE Lionel	23, rue de l'Aubergeon

Liste approuvée à l'unanimité.

Certifié conforme
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020
De l'affichage en date du 23 juillet 2020

2020-036 DELEGUES DES SYNDICATS DE COMPETENCE COMMUNAUTAIRE

SIAB (Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise).

Le territoire du SIAB comprend la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys, la communauté de communes Beauce Val de Loire et la communauté de communes de Grand Chambord, soit 89 communes.

Il se compose de 45 membres titulaires qui représentent les EPCI membres du syndicat, soit :

- 25 titulaires et 25 suppléants pour la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys,
- 10 titulaires et 10 suppléants pour la communauté de communes de Beauce Val de Loire,
- 10 titulaires et 10 suppléants pour la communauté de communes de Grand Chambord.

M. le Maire propose 2 élus pour représenter la communauté de communes de Grand Chambord au SIAB :

- M. Laurent ALLANIC
- M. Francis SOULAIGRE

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

L'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux relatif à la représentation au sein du comité syndical précise qu'il y a autant de délégués titulaires et de délégués suppléants que de communes membres de l'EPCI dont elles dépendent : Agglopolys, Communauté de communes Beauce Val de Loire, Communauté de Communes de Grand Chambord.

La communauté de communes de Grand Chambord désignera prochainement ses 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants issus des communes membres pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte du Pays des Châteaux.

La proposition pour Saint Claude de Diray est la suivante :

Titulaire : Mme CHAMPY Françoise

Suppléant : Mme VOINCHET Marie-Christine

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité

Val Eco

M. le maire propose les élus de Saint Claude de Diray pour représenter la Communauté de communes au syndicat mixte Val Eco :

Titulaire : M. MARGOIL Bruno

Suppléant : M. MARCILHAC Julien

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

Le comité syndical du SEBB est composé de représentants des communes et 33 représentants des EPCI à fiscalité propre.

Chaque commune doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Pour la commune de Saint Claude de Diray, il est proposé :

Titulaires : - M. SOULAIGRE Francis

- M. MARCILHAC Julien

Suppléants : - M. VON EÜW JérémY

- M. GUICHAUX David

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique

Le SMO pilote les projets de déploiement de réseaux numériques d'initiative publique en Loir et Cher et en Indre et Loire. Il est composé de la Région Centre Val de Loire, des départements 37 et 41 ainsi que d'EPCI à fiscalité propre.

Il se compose de délégués titulaires et suppléants élus par les organes délibérants de chacun des membres dont 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par EPCI dont la population municipale est inférieure ou égale à 24.999 habitants

M. le Maire propose 2 élus pour représenter la communauté de communes de Grand Chambord au SMO Val de Loire numérique :

- M. ALLANIC Laurent

- M. VON EÜW JérémY

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

SMAEP de Huisseau - St Claude - Vineuil

2 titulaires : - M. MARGOIL Bruno

- M. MARCILHAC Julien

2 suppléants : - Mme BERTRAND Marie-Christine

- Mme DUPLESSY Judith

-

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Arrivée de M. Francis SOULAIGRE

Entente Intercommunale avec Beauce Val de Loire (uniquement pour les conseillers communautaires).

M. ALLANIC Laurent.

Certifié conforme Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020 De l'affichage en date du 23 juillet 2020
--

Concernant le Pays des Châteaux, Mme DUPLESSY précise que la Communauté de communes du Grand Chambord a annoncé 17 représentants lors d'une réunion ce jour et non 16. La commune de COURMEMIN a-t-elle bien été retirée de la liste ?

Pour le SEBB, M. le maire annonce que la cotisation annuelle varie entre 700 et 2 100 € annuels. Il convient donc d'assurer un suivi vigilant.

Quant au déploiement de la fibre optique, l'enveloppe financière annoncée pour le Loir-et-Cher s'élevait à 250 millions d'euros avec 35 % de subvention. Grâce au travail du SMO, ce sont 87 % de subventions qui ont été obtenues.

2020-037	ELECTION D'UN REPRESENTANT A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 41 (ATD41)
-----------------	--

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la commune est membre de l'Agence Technique Départementale 41.

Il convient de précéder à l'élection d'un représentant.

Est proposée aux voix du conseil municipal la candidature de M. Laurent ALLANIC.

A l'unanimité, M. Laurent ALLANIC est élu représentant de la commune au sein de l'Agence Technique Départementale 41.

Certifié conforme Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020 De l'affichage en date du 23 juillet 2020
--

2020-038	COMMISSIONS – DELEGUES COMMUNAUX
-----------------	---

Correspondant défense

Créé en 2001 par le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, le correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Chaque commune doit désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

A l'unanimité, M. SOULAIGRE Francis est nommé en tant que correspondant défense.

Certifié conforme
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020
De l'affichage en date du 23 juillet 2020

DECISIONS

Décisions relatives à la passation de bons de commandes, à la signature de contrats et marchés d'un montant supérieur à 500 € sur la période du 18 juin au 20 juillet 2020 :

OBJET	FOURNISSEUR	Montant engagé TTC
Fournitures scolaires école maternelle	PICHON PAPETERIES	700,17 €
Mise en conformité électricité	ELECT INDUSTRIE	1 168,22 €
Spectacle Yantrio Festillésime 2021	CARAVAN	1 300,00 €
Réfection toiture véranda passage éc. Maternelle/mairie	RAVION Fabien	771,07 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	1 381,03 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	1 317,09 €
Maintenance tableaux interactifs	IT SIS	624,60 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	628,25 €

Déclaration d'intention d'aliéner : 2020-013, 2020-014, 2020-015, 2020-016

Par délégation du conseil municipal le maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- Le bien 17, rue de l'Argenterie cadastré AL 291 et 292 de 1 370 m² appartenant à Mme FLEURY Michelle
- Le bien 26, rue de la République cadastré AP 1123, 1125 et 1127 de 137 m² appartenant à Mme HUJEUX Dominique
- Le bien 27, rue de l'Aubergeon cadastré AL 134 et 735 de 1 345 m² appartenant à M. PACAUD Bernard
- Le bien 10, rue des Bouleaux cadastré AO 696 de 525 m² appartenant à M. CHESNEAU Patrice et Mme TETE Elodie.

INFORMATIONS DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

Monsieur ALLANIC donne les informations suivantes :

- La commune a la possibilité d'obtenir des photos aériennes et des vidéos du territoire via la Communauté de Communes du Grand Chambord, qui a fait appel à un professionnel utilisant un drone pour le site Internet communautaire. Le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur cette dépense.
- Une nouvelle expertise des bâtiments commerciaux et locatifs appartenant à la Communauté de Communes du Grand Chambord a eu lieu dernièrement. Des malfaçons sont constatées depuis plusieurs années (fissures et affaissements) engendrant un manque à gagner financier du fait que seul un logement locatif sur cinq est actuellement mis en location.
- M. et Mme SIMON ont inauguré récemment le musée de la boucherie qu'ils ont installés à leur domicile, rue de la Loire. Le musée est ouvert au public sur réservation auprès des propriétaires. M. CIEPLUCHA propose de communiquer à ce sujet via le site Internet communal.

➤ Depuis la fin de l'état d'urgence sanitaire le 10 juillet dernier, les activités associatives vont pouvoir reprendre avec divers aménagements. Il conviendra cependant de rester extrêmement vigilants et de prendre toutes les mesures nécessaires pour continuer à lutter contre la propagation de la Covid-19.

Monsieur VON EÜW donne des informations sur les travaux :

➤ Rue du Moulin : l'aménagement provisoire a été installé le jeudi 16 juillet et a seulement pour vocation de faire ralentir les automobilistes en attendant les discussions sur un projet pérenne, discussions qui devraient être ouvertes à l'automne avec les riverains et le Conseil Départemental. La commission travaux, en charge du suivi de ce dossier, aimerait faire un établir un devis à soumettre au conseil municipal pour le vote du budget en mars 2021.

➤ Rue du Mousseau : les travaux sont bien avancés, l'entreprise pose actuellement les bordures de trottoir. Pendant l'arrêt des travaux, du 31 juillet au 24 août, l'entreprise fera son maximum pour rendre la voie carrossable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

RECAPITULATIF DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur
2020-035	Commission communale des Impôts Directs	M. le maire
2020-036	Délégués des syndicats de compétence communautaire : SIAB, Syndicat Mixte du Pays des Châteaux, Val Eco, SEBB, SMO Val de Loire Numérique, SMAEP, entente intercommunale avec Beauce Val de Loire	M. le maire
2020-037	Election d'un représentant à l'ATD41	M. le maire
2020-038	Correspondant Défense	M. le maire

N° d'ordre	Décisions	
	Bons de commandes, contrats et marchés d'un montant supérieur à 500 € période du 18 juin au 20 juillet 2020	
2020-013 à 2020-016	Déclaration d'intention d'aliéner	

	Informations diverses	
		M. le maire

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer

Monsieur Laurent ALLANIC	
Monsieur Jérémy VON EÜW	
Madame Françoise CHAMPY	absente
Monsieur Francis SOULAIGRE	
Madame Judith DUPLESSY	
Madame Marie-Christine VOINCHET	
Madame Marie-Christine BERTRAND	
Monsieur Bruno MARGOIL	
Monsieur David GUICHAUX	
Monsieur Nicolas PINEAU	
Monsieur Cyril CIEPLUCHA	
Madame Corinne CHAUSSET	
Monsieur Jean-Michel MORAND	
Madame Sabrina CUNHA	absente
Madame Aurélie DAVIAUD	
Monsieur Julien MARCILHAC	absent
Madame Tiffany BEYLY	
Madame Alexia POCHEREAU	
Monsieur Gabriel BLUET	

REUNION DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de juillet à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, place du 8 mai 1945, (application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020), en séance ordinaire sous la présidence de M. Laurent ALLANIC, maire, suite à la convocation du 13 juillet 2020.

Etaient présents :

M. ALLANIC Laurent, M. VON EÜW Jérémy, Mme DUPLESSY Judith, M. SOULAIGRE Francis (*à partir de 21h*), Mme VOINCHET Marie-Christine, Mme BERTRAND Marie-Christine, M. MARGOIL Bruno, M. GUICHAUX David, M. PINEAU Nicolas, M. CIEPLUCHA Cyril, M. MORAND Jean-Michel, Mme CHAUSSET Corinne, Mme CUNHA Sabrina, Mme DAVIAUD Aurélie, M. MARCILHAC Julien, Mme BEYLY Tiffany, Mme POCHEREAU Alexia et M. BLUET Gabriel.

Absents :

Mme CHAMPY Françoise, M. SOULAIGRE Francis, M. MARCILHAC Julien, Mme CUNHA Sabrina.

Pouvoir :

Mme CHAMPY Françoise a donné procuration à Mme VOINCHET Marie-Christine
M. MARCILHAC Alain a donné procuration à M. ALLANIC Laurent
Mme CUNHA Sabrina a donné procuration à M. VON EÜW Jérémy

En vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal :

M. VON EÜW Jérémy.

ORDRE DU JOUR :

- Commission Communale des Impôts directs
- Délégués des syndicats de compétence communautaire
- Commissions – délégués communaux
- Décisions
- Informations diverses.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

2020-035	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
----------	---

M. le maire invite l'assemblée délibérante à présenter une liste de 24 contribuables afin que le directeur départemental des finances publiques choisisse 6 titulaires et 6 suppléants qui constitueront la commission communale des impôts directs (CCID).

Ces commissaires doivent être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

PROPOSITION :

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
LAMBERT Aurélien	23, rue du Bon Levrault	RENOU Monique	32, rue de la Brigaudière
CADOUX Olivier	Les Brissettes	SOUPLET Jean	7, rue de l'Aubergeon
GENDRIER Pascal	3, rue du Stade	LOUALOUP Jean-Michel	42, route du Tir
BACON Sylvie	21, rue de la République	DUPLESSY Judith	22, grande rue de Morest
SOULAIGRE Francis	2, chemin des Chênes	MARGOIL Bruno	12, rue des Guillonnières
CHAMPY Jean-Jacques	8, rue des Guillonnières	CHAUSSET Corinne	68, route du Tir
BOISSEAU Alexis	39, rue de la République	BEYLY Tiffany	9, rue de la Franchetière
PITAT Daniel	12, rue de la République	PINEAU Nicolas	21, rue de la Mairie
LOPEZ Pascal	3, chemin des Petits Clos	MORAND Jean-Michel	Les Montmartins
GUICHAUX David	43 bis, rue de la République	BERTRAND M.-Christine	8, rue de la République
MARCILHAC Julien	24, rue Barrée	VOINCHET M.-Christine	1, route du Tir
VON EUW Jérémy	2, chemin des Bassies	LAMARRE Lionel	23, rue de l'Aubergeon

Liste approuvée à l'unanimité.

Certifié conforme
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020
De l'affichage en date du 23 juillet 2020

2020-036 DELEGUES DES SYNDICATS DE COMPETENCE COMMUNAUTAIRE

SIAB (Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise).

Le territoire du SIAB comprend la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys, la communauté de communes Beauce Val de Loire et la communauté de communes de Grand Chambord, soit 89 communes.

Il se compose de 45 membres titulaires qui représentent les EPCI membres du syndicat, soit :

- 25 titulaires et 25 suppléants pour la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys,
- 10 titulaires et 10 suppléants pour la communauté de communes de Beauce Val de Loire,
- 10 titulaires et 10 suppléants pour la communauté de communes de Grand Chambord.

M. le Maire propose 2 élus pour représenter la communauté de communes de Grand Chambord au SIAB :

- M. Laurent ALLANIC
- M. Francis SOULAIGRE

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

L'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux relatif à la représentation au sein du comité syndical précise qu'il y a autant de délégués titulaires et de délégués suppléants que de communes membres de l'EPCI dont elles dépendent : Agglopolys, Communauté de communes Beauce Val de Loire, Communauté de Communes de Grand Chambord.

La communauté de communes de Grand Chambord désignera prochainement ses 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants issus des communes membres pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte du Pays des Châteaux.

La proposition pour Saint Claude de Diray est la suivante :

Titulaire : Mme CHAMPY Françoise

Suppléant : Mme VOINCHET Marie-Christine

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité

Val Eco

M. le maire propose les élus de Saint Claude de Diray pour représenter la Communauté de communes au syndicat mixte Val Eco :

Titulaire : M. MARGOIL Bruno

Suppléant : M. MARCILHAC Julien

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

Le comité syndical du SEBB est composé de représentants des communes et 33 représentants des EPCI à fiscalité propre.

Chaque commune doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Pour la commune de Saint Claude de Diray, il est proposé :

Titulaires : - M. SOULAIGRE Francis

- M. MARCILHAC Julien

Suppléants : - M. VON EÜW JérémY

- M. GUICHAUX David

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique

Le SMO pilote les projets de déploiement de réseaux numériques d'initiative publique en Loir et Cher et en Indre et Loire. Il est composé de la Région Centre Val de Loire, des départements 37 et 41 ainsi que d'EPCI à fiscalité propre.

Il se compose de délégués titulaires et suppléants élus par les organes délibérants de chacun des membres dont 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par EPCI dont la population municipale est inférieure ou égale à 24.999 habitants

M. le Maire propose 2 élus pour représenter la communauté de communes de Grand Chambord au SMO Val de Loire numérique :

- M. ALLANIC Laurent

- M. VON EÜW JérémY

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

SMAEP de Huisseau - St Claude - Vineuil

2 titulaires : - M. MARGOIL Bruno

- M. MARCILHAC Julien

2 suppléants : - Mme BERTRAND Marie-Christine

- Mme DUPLESSY Judith

-

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Arrivée de M. Francis SOULAIGRE

Entente Intercommunale avec Beauce Val de Loire (uniquement pour les conseillers communautaires).

M. ALLANIC Laurent.

Certifié conforme Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020 De l'affichage en date du 23 juillet 2020
--

Concernant le Pays des Châteaux, Mme DUPLESSY précise que la Communauté de communes du Grand Chambord a annoncé 17 représentants lors d'une réunion ce jour et non 16. La commune de COURMEMIN a-t-elle bien été retirée de la liste ?

Pour le SEBB, M. le maire annonce que la cotisation annuelle varie entre 700 et 2 100 € annuels. Il convient donc d'assurer un suivi vigilant.

Quant au déploiement de la fibre optique, l'enveloppe financière annoncée pour le Loir-et-Cher s'élevait à 250 millions d'euros avec 35 % de subvention. Grâce au travail du SMO, ce sont 87 % de subventions qui ont été obtenues.

2020-037	ELECTION D'UN REPRESENTANT A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 41 (ATD41)
-----------------	--

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la commune est membre de l'Agence Technique Départementale 41.

Il convient de précéder à l'élection d'un représentant.

Est proposée aux voix du conseil municipal la candidature de M. Laurent ALLANIC.

A l'unanimité, M. Laurent ALLANIC est élu représentant de la commune au sein de l'Agence Technique Départementale 41.

Certifié conforme Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020 De l'affichage en date du 23 juillet 2020
--

2020-038	COMMISSIONS – DELEGUES COMMUNAUX
-----------------	---

Correspondant défense

Créé en 2001 par le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, le correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Chaque commune doit désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

A l'unanimité, M. SOULAIGRE Francis est nommé en tant que correspondant défense.

Certifié conforme
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020
De l'affichage en date du 23 juillet 2020

DECISIONS

Décisions relatives à la passation de bons de commandes, à la signature de contrats et marchés d'un montant supérieur à 500 € sur la période du 18 juin au 20 juillet 2020 :

OBJET	FOURNISSEUR	Montant engagé TTC
Fournitures scolaires école maternelle	PICHON PAPETERIES	700,17 €
Mise en conformité électricité	ELECT INDUSTRIE	1 168,22 €
Spectacle Yantrio Festillésime 2021	CARAVAN	1 300,00 €
Réfection toiture véranda passage éc. Maternelle/mairie	RAVION Fabien	771,07 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	1 381,03 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	1 317,09 €
Maintenance tableaux interactifs	IT SIS	624,60 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	628,25 €

Déclaration d'intention d'aliéner : 2020-013, 2020-014, 2020-015, 2020-016

Par délégation du conseil municipal le maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- Le bien 17, rue de l'Argenterie cadastré AL 291 et 292 de 1 370 m² appartenant à Mme FLEURY Michelle
- Le bien 26, rue de la République cadastré AP 1123, 1125 et 1127 de 137 m² appartenant à Mme HUJEUX Dominique
- Le bien 27, rue de l'Aubergeon cadastré AL 134 et 735 de 1 345 m² appartenant à M. PACAUD Bernard
- Le bien 10, rue des Bouleaux cadastré AO 696 de 525 m² appartenant à M. CHESNEAU Patrice et Mme TETE Elodie.

INFORMATIONS DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

Monsieur ALLANIC donne les informations suivantes :

- La commune a la possibilité d'obtenir des photos aériennes et des vidéos du territoire via la Communauté de Communes du Grand Chambord, qui a fait appel à un professionnel utilisant un drone pour le site Internet communautaire. Le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur cette dépense.
- Une nouvelle expertise des bâtiments commerciaux et locatifs appartenant à la Communauté de Communes du Grand Chambord a eu lieu dernièrement. Des malfaçons sont constatées depuis plusieurs années (fissures et affaissements) engendrant un manque à gagner financier du fait que seul un logement locatif sur cinq est actuellement mis en location.
- M. et Mme SIMON ont inauguré récemment le musée de la boucherie qu'ils ont installés à leur domicile, rue de la Loire. Le musée est ouvert au public sur réservation auprès des propriétaires. M. CIEPLUCHA propose de communiquer à ce sujet via le site Internet communal.

➤ Depuis la fin de l'état d'urgence sanitaire le 10 juillet dernier, les activités associatives vont pouvoir reprendre avec divers aménagements. Il conviendra cependant de rester extrêmement vigilants et de prendre toutes les mesures nécessaires pour continuer à lutter contre la propagation de la Covid-19.

Monsieur VON EÜW donne des informations sur les travaux :

➤ Rue du Moulin : l'aménagement provisoire a été installé le jeudi 16 juillet et a seulement pour vocation de faire ralentir les automobilistes en attendant les discussions sur un projet pérenne, discussions qui devraient être ouvertes à l'automne avec les riverains et le Conseil Départemental. La commission travaux, en charge du suivi de ce dossier, aimerait faire un établir un devis à soumettre au conseil municipal pour le vote du budget en mars 2021.

➤ Rue du Mousseau : les travaux sont bien avancés, l'entreprise pose actuellement les bordures de trottoir. Pendant l'arrêt des travaux, du 31 juillet au 24 août, l'entreprise fera son maximum pour rendre la voie carrossable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

RECAPITULATIF DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur
2020-035	Commission communale des Impôts Directs	M. le maire
2020-036	Délégués des syndicats de compétence communautaire : SIAB, Syndicat Mixte du Pays des Châteaux, Val Eco, SEBB, SMO Val de Loire Numérique, SMAEP, entente intercommunale avec Beauce Val de Loire	M. le maire
2020-037	Election d'un représentant à l'ATD41	M. le maire
2020-038	Correspondant Défense	M. le maire

N° d'ordre	Décisions	
	Bons de commandes, contrats et marchés d'un montant supérieur à 500 € période du 18 juin au 20 juillet 2020	
2020-013 à 2020-016	Déclaration d'intention d'aliéner	

	Informations diverses	
		M. le maire

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer

Monsieur Laurent ALLANIC	
Monsieur Jérémy VON EÜW	
Madame Françoise CHAMPY	absente
Monsieur Francis SOULAIGRE	
Madame Judith DUPLESSY	
Madame Marie-Christine VOINCHET	
Madame Marie-Christine BERTRAND	
Monsieur Bruno MARGOIL	
Monsieur David GUICHAUX	
Monsieur Nicolas PINEAU	
Monsieur Cyril CIEPLUCHA	
Madame Corinne CHAUSSET	
Monsieur Jean-Michel MORAND	
Madame Sabrina CUNHA	absente
Madame Aurélie DAVIAUD	
Monsieur Julien MARCILHAC	absent
Madame Tiffany BEYLY	
Madame Alexia POCHEREAU	
Monsieur Gabriel BLUET	

REUNION DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de juillet à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, place du 8 mai 1945, (application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020), en séance ordinaire sous la présidence de M. Laurent ALLANIC, maire, suite à la convocation du 13 juillet 2020.

Etaient présents :

M. ALLANIC Laurent, M. VON EÜW Jérémy, Mme DUPLESSY Judith, M. SOULAIGRE Francis (*à partir de 21h*), Mme VOINCHET Marie-Christine, Mme BERTRAND Marie-Christine, M. MARGOIL Bruno, M. GUICHAUX David, M. PINEAU Nicolas, M. CIEPLUCHA Cyril, M. MORAND Jean-Michel, Mme CHAUSSET Corinne, Mme CUNHA Sabrina, Mme DAVIAUD Aurélie, M. MARCILHAC Julien, Mme BEYLY Tiffany, Mme POCHEREAU Alexia et M. BLUET Gabriel.

Absents :

Mme CHAMPY Françoise, M. SOULAIGRE Francis, M. MARCILHAC Julien, Mme CUNHA Sabrina.

Pouvoir :

Mme CHAMPY Françoise a donné procuration à Mme VOINCHET Marie-Christine
M. MARCILHAC Alain a donné procuration à M. ALLANIC Laurent
Mme CUNHA Sabrina a donné procuration à M. VON EÜW Jérémy

En vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal :

M. VON EÜW Jérémy.

ORDRE DU JOUR :

- Commission Communale des Impôts directs
- Délégués des syndicats de compétence communautaire
- Commissions – délégués communaux
- Décisions
- Informations diverses.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

2020-035	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
----------	---

M. le maire invite l'assemblée délibérante à présenter une liste de 24 contribuables afin que le directeur départemental des finances publiques choisisse 6 titulaires et 6 suppléants qui constitueront la commission communale des impôts directs (CCID).

Ces commissaires doivent être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

PROPOSITION :

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
LAMBERT Aurélien	23, rue du Bon Levrault	RENOU Monique	32, rue de la Brigaudière
CADOUX Olivier	Les Brissettes	SOUPLET Jean	7, rue de l'Aubergeono
GENDRIER Pascal	3, rue du Stade	LOUALOUP Jean-Michel	42, route du Tir
BACON Sylvie	21, rue de la République	DUPLESSY Judith	22, grande rue de Morest
SOULAIGRE Francis	2, chemin des Chênes	MARGOIL Bruno	12, rue des Guillonnières
CHAMPY Jean-Jacques	8, rue des Guillonnières	CHAUSSET Corinne	68, route du Tir
BOISSEAU Alexis	39, rue de la République	BEYLY Tiffany	9, rue de la Franchetière
PITAT Daniel	12, rue de la République	PINEAU Nicolas	21, rue de la Mairie
LOPEZ Pascal	3, chemin des Petits Clos	MORAND Jean-Michel	Les Montmartins
GUICHAUX David	43 bis, rue de la République	BERTRAND M.-Christine	8, rue de la République
MARCILHAC Julien	24, rue Barrée	VOINCHET M.-Christine	1, route du Tir
VON EUW Jérémy	2, chemin des Bassies	LAMARRE Lionel	23, rue de l'Aubergeon

Liste approuvée à l'unanimité.

Certifié conforme
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020
De l'affichage en date du 23 juillet 2020

2020-036 DELEGUES DES SYNDICATS DE COMPETENCE COMMUNAUTAIRE

SIAB (Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise).

Le territoire du SIAB comprend la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys, la communauté de communes Beauce Val de Loire et la communauté de communes de Grand Chambord, soit 89 communes.

Il se compose de 45 membres titulaires qui représentent les EPCI membres du syndicat, soit :

- 25 titulaires et 25 suppléants pour la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys,
- 10 titulaires et 10 suppléants pour la communauté de communes de Beauce Val de Loire,
- 10 titulaires et 10 suppléants pour la communauté de communes de Grand Chambord.

M. le Maire propose 2 élus pour représenter la communauté de communes de Grand Chambord au SIAB :

- M. Laurent ALLANIC
- M. Francis SOULAIGRE

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

L'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux relatif à la représentation au sein du comité syndical précise qu'il y a autant de délégués titulaires et de délégués suppléants que de communes membres de l'EPCI dont elles dépendent : Agglopolys, Communauté de communes Beauce Val de Loire, Communauté de Communes de Grand Chambord.

La communauté de communes de Grand Chambord désignera prochainement ses 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants issus des communes membres pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte du Pays des Châteaux.

La proposition pour Saint Claude de Diray est la suivante :

Titulaire : Mme CHAMPY Françoise

Suppléant : Mme VOINCHET Marie-Christine

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité

Val Eco

M. le maire propose les élus de Saint Claude de Diray pour représenter la Communauté de communes au syndicat mixte Val Eco :

Titulaire : M. MARGOIL Bruno

Suppléant : M. MARCILHAC Julien

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

Le comité syndical du SEBB est composé de représentants des communes et 33 représentants des EPCI à fiscalité propre.

Chaque commune doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Pour la commune de Saint Claude de Diray, il est proposé :

Titulaires : - M. SOULAIGRE Francis

- M. MARCILHAC Julien

Suppléants : - M. VON EÜW JérémY

- M. GUICHAUX David

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique

Le SMO pilote les projets de déploiement de réseaux numériques d'initiative publique en Loir et Cher et en Indre et Loire. Il est composé de la Région Centre Val de Loire, des départements 37 et 41 ainsi que d'EPCI à fiscalité propre.

Il se compose de délégués titulaires et suppléants élus par les organes délibérants de chacun des membres dont 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par EPCI dont la population municipale est inférieure ou égale à 24.999 habitants

M. le Maire propose 2 élus pour représenter la communauté de communes de Grand Chambord au SMO Val de Loire numérique :

- M. ALLANIC Laurent

- M. VON EÜW JérémY

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

SMAEP de Huisseau - St Claude - Vineuil

2 titulaires : - M. MARGOIL Bruno

- M. MARCILHAC Julien

2 suppléants : - Mme BERTRAND Marie-Christine

- Mme DUPLESSY Judith

-

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Arrivée de M. Francis SOULAIGRE

Entente Intercommunale avec Beauce Val de Loire (uniquement pour les conseillers communautaires).

M. ALLANIC Laurent.

Certifié conforme Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020 De l'affichage en date du 23 juillet 2020
--

Concernant le Pays des Châteaux, Mme DUPLESSY précise que la Communauté de communes du Grand Chambord a annoncé 17 représentants lors d'une réunion ce jour et non 16. La commune de COURMEMIN a-t-elle bien été retirée de la liste ?

Pour le SEBB, M. le maire annonce que la cotisation annuelle varie entre 700 et 2 100 € annuels. Il convient donc d'assurer un suivi vigilant.

Quant au déploiement de la fibre optique, l'enveloppe financière annoncée pour le Loir-et-Cher s'élevait à 250 millions d'euros avec 35 % de subvention. Grâce au travail du SMO, ce sont 87 % de subventions qui ont été obtenues.

2020-037	ELECTION D'UN REPRESENTANT A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 41 (ATD41)
----------	--

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la commune est membre de l'Agence Technique Départementale 41.

Il convient de précéder à l'élection d'un représentant.

Est proposée aux voix du conseil municipal la candidature de M. Laurent ALLANIC.

A l'unanimité, M. Laurent ALLANIC est élu représentant de la commune au sein de l'Agence Technique Départementale 41.

Certifié conforme Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020 De l'affichage en date du 23 juillet 2020
--

2020-038	COMMISSIONS – DELEGUES COMMUNAUX
----------	---

Correspondant défense

Créé en 2001 par le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, le correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Chaque commune doit désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

A l'unanimité, M. SOULAIGRE Francis est nommé en tant que correspondant défense.

Certifié conforme
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020
De l'affichage en date du 23 juillet 2020

DECISIONS

Décisions relatives à la passation de bons de commandes, à la signature de contrats et marchés d'un montant supérieur à 500 € sur la période du 18 juin au 20 juillet 2020 :

OBJET	FOURNISSEUR	Montant engagé TTC
Fournitures scolaires école maternelle	PICHON PAPETERIES	700,17 €
Mise en conformité électricité	ELECT INDUSTRIE	1 168,22 €
Spectacle Yantrio Festillésime 2021	CARAVAN	1 300,00 €
Réfection toiture véranda passage éc. Maternelle/mairie	RAVION Fabien	771,07 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	1 381,03 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	1 317,09 €
Maintenance tableaux interactifs	IT SIS	624,60 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	628,25 €

Déclaration d'intention d'aliéner : 2020-013, 2020-014, 2020-015, 2020-016

Par délégation du conseil municipal le maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- Le bien 17, rue de l'Argenterie cadastré AL 291 et 292 de 1 370 m² appartenant à Mme FLEURY Michelle
- Le bien 26, rue de la République cadastré AP 1123, 1125 et 1127 de 137 m² appartenant à Mme HUJEUX Dominique
- Le bien 27, rue de l'Aubergeon cadastré AL 134 et 735 de 1 345 m² appartenant à M. PACAUD Bernard
- Le bien 10, rue des Bouleaux cadastré AO 696 de 525 m² appartenant à M. CHESNEAU Patrice et Mme TETE Elodie.

INFORMATIONS DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

Monsieur ALLANIC donne les informations suivantes :

- La commune a la possibilité d'obtenir des photos aériennes et des vidéos du territoire via la Communauté de Communes du Grand Chambord, qui a fait appel à un professionnel utilisant un drone pour le site Internet communautaire. Le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur cette dépense.
- Une nouvelle expertise des bâtiments commerciaux et locatifs appartenant à la Communauté de Communes du Grand Chambord a eu lieu dernièrement. Des malfaçons sont constatées depuis plusieurs années (fissures et affaissements) engendrant un manque à gagner financier du fait que seul un logement locatif sur cinq est actuellement mis en location.
- M. et Mme SIMON ont inauguré récemment le musée de la boucherie qu'ils ont installés à leur domicile, rue de la Loire. Le musée est ouvert au public sur réservation auprès des propriétaires. M. CIEPLUCHA propose de communiquer à ce sujet via le site Internet communal.

➤ Depuis la fin de l'état d'urgence sanitaire le 10 juillet dernier, les activités associatives vont pouvoir reprendre avec divers aménagements. Il conviendra cependant de rester extrêmement vigilants et de prendre toutes les mesures nécessaires pour continuer à lutter contre la propagation de la Covid-19.

Monsieur VON EÜW donne des informations sur les travaux :

➤ Rue du Moulin : l'aménagement provisoire a été installé le jeudi 16 juillet et a seulement pour vocation de faire ralentir les automobilistes en attendant les discussions sur un projet pérenne, discussions qui devraient être ouvertes à l'automne avec les riverains et le Conseil Départemental. La commission travaux, en charge du suivi de ce dossier, aimerait faire un établir un devis à soumettre au conseil municipal pour le vote du budget en mars 2021.

➤ Rue du Mousseau : les travaux sont bien avancés, l'entreprise pose actuellement les bordures de trottoir. Pendant l'arrêt des travaux, du 31 juillet au 24 août, l'entreprise fera son maximum pour rendre la voie carrossable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

RECAPITULATIF DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur
2020-035	Commission communale des Impôts Directs	M. le maire
2020-036	Délégués des syndicats de compétence communautaire : SIAB, Syndicat Mixte du Pays des Châteaux, Val Eco, SEBB, SMO Val de Loire Numérique, SMAEP, entente intercommunale avec Beauce Val de Loire	M. le maire
2020-037	Election d'un représentant à l'ATD41	M. le maire
2020-038	Correspondant Défense	M. le maire

N° d'ordre	Décisions	
	Bons de commandes, contrats et marchés d'un montant supérieur à 500 € période du 18 juin au 20 juillet 2020	
2020-013 à 2020-016	Déclaration d'intention d'aliéner	

	Informations diverses	
		M. le maire

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer

Monsieur Laurent ALLANIC	
Monsieur Jérémy VON EÜW	
Madame Françoise CHAMPY	absente
Monsieur Francis SOULAIGRE	
Madame Judith DUPLESSY	
Madame Marie-Christine VOINCHET	
Madame Marie-Christine BERTRAND	
Monsieur Bruno MARGOIL	
Monsieur David GUICHAUX	
Monsieur Nicolas PINEAU	
Monsieur Cyril CIEPLUCHA	
Madame Corinne CHAUSSET	
Monsieur Jean-Michel MORAND	
Madame Sabrina CUNHA	absente
Madame Aurélie DAVIAUD	
Monsieur Julien MARCILHAC	absent
Madame Tiffany BEYLY	
Madame Alexia POCHEREAU	
Monsieur Gabriel BLUET	

REUNION DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de juillet à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, place du 8 mai 1945, (application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020), en séance ordinaire sous la présidence de M. Laurent ALLANIC, maire, suite à la convocation du 13 juillet 2020.

Etaient présents :

M. ALLANIC Laurent, M. VON EÜW Jérémy, Mme DUPLESSY Judith, M. SOULAIGRE Francis (*à partir de 21h*), Mme VOINCHET Marie-Christine, Mme BERTRAND Marie-Christine, M. MARGOIL Bruno, M. GUICHAUX David, M. PINEAU Nicolas, M. CIEPLUCHA Cyril, M. MORAND Jean-Michel, Mme CHAUSSET Corinne, Mme CUNHA Sabrina, Mme DAVIAUD Aurélie, M. MARCILHAC Julien, Mme BEYLY Tiffany, Mme POCHEREAU Alexia et M. BLUET Gabriel.

Absents :

Mme CHAMPY Françoise, M. SOULAIGRE Francis, M. MARCILHAC Julien, Mme CUNHA Sabrina.

Pouvoir :

Mme CHAMPY Françoise a donné procuration à Mme VOINCHET Marie-Christine
M. MARCILHAC Alain a donné procuration à M. ALLANIC Laurent
Mme CUNHA Sabrina a donné procuration à M. VON EÜW Jérémy

En vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal :

M. VON EÜW Jérémy.

ORDRE DU JOUR :

- Commission Communale des Impôts directs
- Délégués des syndicats de compétence communautaire
- Commissions – délégués communaux
- Décisions
- Informations diverses.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

2020-035	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
----------	---

M. le maire invite l'assemblée délibérante à présenter une liste de 24 contribuables afin que le directeur départemental des finances publiques choisisse 6 titulaires et 6 suppléants qui constitueront la commission communale des impôts directs (CCID).

Ces commissaires doivent être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

PROPOSITION :

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
LAMBERT Aurélien	23, rue du Bon Levrault	RENOU Monique	32, rue de la Brigaudière
CADOUX Olivier	Les Brissettes	SOUPLET Jean	7, rue de l'Aubergeono
GENDRIER Pascal	3, rue du Stade	LOUALOUP Jean-Michel	42, route du Tir
BACON Sylvie	21, rue de la République	DUPLESSY Judith	22, grande rue de Morest
SOULAIGRE Francis	2, chemin des Chênes	MARGOIL Bruno	12, rue des Guillonnières
CHAMPY Jean-Jacques	8, rue des Guillonnières	CHAUSSET Corinne	68, route du Tir
BOISSEAU Alexis	39, rue de la République	BEYLY Tiffany	9, rue de la Franchetière
PITAT Daniel	12, rue de la République	PINEAU Nicolas	21, rue de la Mairie
LOPEZ Pascal	3, chemin des Petits Clos	MORAND Jean-Michel	Les Montmartins
GUICHAUX David	43 bis, rue de la République	BERTRAND M.-Christine	8, rue de la République
MARCILHAC Julien	24, rue Barrée	VOINCHET M.-Christine	1, route du Tir
VON EUW Jérémy	2, chemin des Bassies	LAMARRE Lionel	23, rue de l'Aubergeon

Liste approuvée à l'unanimité.

Certifié conforme
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020
De l'affichage en date du 23 juillet 2020

2020-036 DELEGUES DES SYNDICATS DE COMPETENCE COMMUNAUTAIRE

SIAB (Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise).

Le territoire du SIAB comprend la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys, la communauté de communes Beauce Val de Loire et la communauté de communes de Grand Chambord, soit 89 communes.

Il se compose de 45 membres titulaires qui représentent les EPCI membres du syndicat, soit :

- 25 titulaires et 25 suppléants pour la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys,
- 10 titulaires et 10 suppléants pour la communauté de communes de Beauce Val de Loire,
- 10 titulaires et 10 suppléants pour la communauté de communes de Grand Chambord.

M. le Maire propose 2 élus pour représenter la communauté de communes de Grand Chambord au SIAB :

- M. Laurent ALLANIC
- M. Francis SOULAIGRE

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

L'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux relatif à la représentation au sein du comité syndical précise qu'il y a autant de délégués titulaires et de délégués suppléants que de communes membres de l'EPCI dont elles dépendent : Agglopolys, Communauté de communes Beauce Val de Loire, Communauté de Communes de Grand Chambord.

La communauté de communes de Grand Chambord désignera prochainement ses 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants issus des communes membres pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte du Pays des Châteaux.

La proposition pour Saint Claude de Diray est la suivante :

Titulaire : Mme CHAMPY Françoise

Suppléant : Mme VOINCHET Marie-Christine

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité

Val Eco

M. le maire propose les élus de Saint Claude de Diray pour représenter la Communauté de communes au syndicat mixte Val Eco :

Titulaire : M. MARGOIL Bruno

Suppléant : M. MARCILHAC Julien

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

Le comité syndical du SEBB est composé de représentants des communes et 33 représentants des EPCI à fiscalité propre.

Chaque commune doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Pour la commune de Saint Claude de Diray, il est proposé :

Titulaires : - M. SOULAIGRE Francis

- M. MARCILHAC Julien

Suppléants : - M. VON EÜW JérémY

- M. GUICHAUX David

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique

Le SMO pilote les projets de déploiement de réseaux numériques d'initiative publique en Loir et Cher et en Indre et Loire. Il est composé de la Région Centre Val de Loire, des départements 37 et 41 ainsi que d'EPCI à fiscalité propre.

Il se compose de délégués titulaires et suppléants élus par les organes délibérants de chacun des membres dont 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par EPCI dont la population municipale est inférieure ou égale à 24.999 habitants

M. le Maire propose 2 élus pour représenter la communauté de communes de Grand Chambord au SMO Val de Loire numérique :

- M. ALLANIC Laurent

- M. VON EÜW JérémY

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

SMAEP de Huisseau - St Claude - Vineuil

2 titulaires : - M. MARGOIL Bruno

- M. MARCILHAC Julien

2 suppléants : - Mme BERTRAND Marie-Christine

- Mme DUPLESSY Judith

-

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Arrivée de M. Francis SOULAIGRE

Entente Intercommunale avec Beauce Val de Loire (uniquement pour les conseillers communautaires).

M. ALLANIC Laurent.

Certifié conforme Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020 De l'affichage en date du 23 juillet 2020
--

Concernant le Pays des Châteaux, Mme DUPLESSY précise que la Communauté de communes du Grand Chambord a annoncé 17 représentants lors d'une réunion ce jour et non 16. La commune de COURMEMIN a-t-elle bien été retirée de la liste ?

Pour le SEBB, M. le maire annonce que la cotisation annuelle varie entre 700 et 2 100 € annuels. Il convient donc d'assurer un suivi vigilant.

Quant au déploiement de la fibre optique, l'enveloppe financière annoncée pour le Loir-et-Cher s'élevait à 250 millions d'euros avec 35 % de subvention. Grâce au travail du SMO, ce sont 87 % de subventions qui ont été obtenues.

2020-037	ELECTION D'UN REPRESENTANT A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 41 (ATD41)
-----------------	--

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la commune est membre de l'Agence Technique Départementale 41.

Il convient de précéder à l'élection d'un représentant.

Est proposée aux voix du conseil municipal la candidature de M. Laurent ALLANIC.

A l'unanimité, M. Laurent ALLANIC est élu représentant de la commune au sein de l'Agence Technique Départementale 41.

Certifié conforme Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020 De l'affichage en date du 23 juillet 2020
--

2020-038	COMMISSIONS – DELEGUES COMMUNAUX
-----------------	---

Correspondant défense

Créé en 2001 par le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, le correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Chaque commune doit désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

A l'unanimité, M. SOULAIGRE Francis est nommé en tant que correspondant défense.

Certifié conforme
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020
De l'affichage en date du 23 juillet 2020

DECISIONS

Décisions relatives à la passation de bons de commandes, à la signature de contrats et marchés d'un montant supérieur à 500 € sur la période du 18 juin au 20 juillet 2020 :

OBJET	FOURNISSEUR	Montant engagé TTC
Fournitures scolaires école maternelle	PICHON PAPETERIES	700,17 €
Mise en conformité électricité	ELECT INDUSTRIE	1 168,22 €
Spectacle Yantrio Festillésime 2021	CARAVAN	1 300,00 €
Réfection toiture véranda passage éc. Maternelle/mairie	RAVION Fabien	771,07 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	1 381,03 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	1 317,09 €
Maintenance tableaux interactifs	IT SIS	624,60 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	628,25 €

Déclaration d'intention d'aliéner : 2020-013, 2020-014, 2020-015, 2020-016

Par délégation du conseil municipal le maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- Le bien 17, rue de l'Argenterie cadastré AL 291 et 292 de 1 370 m² appartenant à Mme FLEURY Michelle
- Le bien 26, rue de la République cadastré AP 1123, 1125 et 1127 de 137 m² appartenant à Mme HUJEUX Dominique
- Le bien 27, rue de l'Aubergeon cadastré AL 134 et 735 de 1 345 m² appartenant à M. PACAUD Bernard
- Le bien 10, rue des Bouleaux cadastré AO 696 de 525 m² appartenant à M. CHESNEAU Patrice et Mme TETE Elodie.

INFORMATIONS DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

Monsieur ALLANIC donne les informations suivantes :

- La commune a la possibilité d'obtenir des photos aériennes et des vidéos du territoire via la Communauté de Communes du Grand Chambord, qui a fait appel à un professionnel utilisant un drone pour le site Internet communautaire. Le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur cette dépense.
- Une nouvelle expertise des bâtiments commerciaux et locatifs appartenant à la Communauté de Communes du Grand Chambord a eu lieu dernièrement. Des malfaçons sont constatées depuis plusieurs années (fissures et affaissements) engendrant un manque à gagner financier du fait que seul un logement locatif sur cinq est actuellement mis en location.
- M. et Mme SIMON ont inauguré récemment le musée de la boucherie qu'ils ont installés à leur domicile, rue de la Loire. Le musée est ouvert au public sur réservation auprès des propriétaires. M. CIEPLUCHA propose de communiquer à ce sujet via le site Internet communal.

➤ Depuis la fin de l'état d'urgence sanitaire le 10 juillet dernier, les activités associatives vont pouvoir reprendre avec divers aménagements. Il conviendra cependant de rester extrêmement vigilants et de prendre toutes les mesures nécessaires pour continuer à lutter contre la propagation de la Covid-19.

Monsieur VON EÜW donne des informations sur les travaux :

➤ Rue du Moulin : l'aménagement provisoire a été installé le jeudi 16 juillet et a seulement pour vocation de faire ralentir les automobilistes en attendant les discussions sur un projet pérenne, discussions qui devraient être ouvertes à l'automne avec les riverains et le Conseil Départemental. La commission travaux, en charge du suivi de ce dossier, aimerait faire un établir un devis à soumettre au conseil municipal pour le vote du budget en mars 2021.

➤ Rue du Mousseau : les travaux sont bien avancés, l'entreprise pose actuellement les bordures de trottoir. Pendant l'arrêt des travaux, du 31 juillet au 24 août, l'entreprise fera son maximum pour rendre la voie carrossable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

RECAPITULATIF DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur
2020-035	Commission communale des Impôts Directs	M. le maire
2020-036	Délégués des syndicats de compétence communautaire : SIAB, Syndicat Mixte du Pays des Châteaux, Val Eco, SEBB, SMO Val de Loire Numérique, SMAEP, entente intercommunale avec Beauce Val de Loire	M. le maire
2020-037	Election d'un représentant à l'ATD41	M. le maire
2020-038	Correspondant Défense	M. le maire

N° d'ordre	Décisions	
	Bons de commandes, contrats et marchés d'un montant supérieur à 500 € période du 18 juin au 20 juillet 2020	
2020-013 à 2020-016	Déclaration d'intention d'aliéner	

	Informations diverses	
		M. le maire

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer

Monsieur Laurent ALLANIC	
Monsieur Jérémy VON EÜW	
Madame Françoise CHAMPY	absente
Monsieur Francis SOULAIGRE	
Madame Judith DUPLESSY	
Madame Marie-Christine VOINCHET	
Madame Marie-Christine BERTRAND	
Monsieur Bruno MARGOIL	
Monsieur David GUICHAUX	
Monsieur Nicolas PINEAU	
Monsieur Cyril CIEPLUCHA	
Madame Corinne CHAUSSET	
Monsieur Jean-Michel MORAND	
Madame Sabrina CUNHA	absente
Madame Aurélie DAVIAUD	
Monsieur Julien MARCILHAC	absent
Madame Tiffany BEYLY	
Madame Alexia POCHEREAU	
Monsieur Gabriel BLUET	

REUNION DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de juillet à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, place du 8 mai 1945, (application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020), en séance ordinaire sous la présidence de M. Laurent ALLANIC, maire, suite à la convocation du 13 juillet 2020.

Etaient présents :

M. ALLANIC Laurent, M. VON EÜW Jérémy, Mme DUPLESSY Judith, M. SOULAIGRE Francis (*à partir de 21h*), Mme VOINCHET Marie-Christine, Mme BERTRAND Marie-Christine, M. MARGOIL Bruno, M. GUICHAUX David, M. PINEAU Nicolas, M. CIEPLUCHA Cyril, M. MORAND Jean-Michel, Mme CHAUSSET Corinne, Mme CUNHA Sabrina, Mme DAVIAUD Aurélie, M. MARCILHAC Julien, Mme BEYLY Tiffany, Mme POCHEREAU Alexia et M. BLUET Gabriel.

Absents :

Mme CHAMPY Françoise, M. SOULAIGRE Francis, M. MARCILHAC Julien, Mme CUNHA Sabrina.

Pouvoir :

Mme CHAMPY Françoise a donné procuration à Mme VOINCHET Marie-Christine
M. MARCILHAC Alain a donné procuration à M. ALLANIC Laurent
Mme CUNHA Sabrina a donné procuration à M. VON EÜW Jérémy

En vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal :

M. VON EÜW Jérémy.

ORDRE DU JOUR :

- Commission Communale des Impôts directs
- Délégués des syndicats de compétence communautaire
- Commissions – délégués communaux
- Décisions
- Informations diverses.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

2020-035	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
----------	---

M. le maire invite l'assemblée délibérante à présenter une liste de 24 contribuables afin que le directeur départemental des finances publiques choisisse 6 titulaires et 6 suppléants qui constitueront la commission communale des impôts directs (CCID).

Ces commissaires doivent être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

PROPOSITION :

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
LAMBERT Aurélien	23, rue du Bon Levrault	RENOU Monique	32, rue de la Brigaudière
CADOUX Olivier	Les Brissettes	SOUPLET Jean	7, rue de l'Aubergeono
GENDRIER Pascal	3, rue du Stade	LOUALOUP Jean-Michel	42, route du Tir
BACON Sylvie	21, rue de la République	DUPLESSY Judith	22, grande rue de Morest
SOULAIGRE Francis	2, chemin des Chênes	MARGOIL Bruno	12, rue des Guillonnières
CHAMPY Jean-Jacques	8, rue des Guillonnières	CHAUSSET Corinne	68, route du Tir
BOISSEAU Alexis	39, rue de la République	BEYLY Tiffany	9, rue de la Franchetière
PITAT Daniel	12, rue de la République	PINEAU Nicolas	21, rue de la Mairie
LOPEZ Pascal	3, chemin des Petits Clos	MORAND Jean-Michel	Les Montmartins
GUICHAUX David	43 bis, rue de la République	BERTRAND M.-Christine	8, rue de la République
MARCILHAC Julien	24, rue Barrée	VOINCHET M.-Christine	1, route du Tir
VON EUW Jérémy	2, chemin des Bassies	LAMARRE Lionel	23, rue de l'Aubergeon

Liste approuvée à l'unanimité.

Certifié conforme
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020
De l'affichage en date du 23 juillet 2020

2020-036 DELEGUES DES SYNDICATS DE COMPETENCE COMMUNAUTAIRE

SIAB (Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise).

Le territoire du SIAB comprend la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys, la communauté de communes Beauce Val de Loire et la communauté de communes de Grand Chambord, soit 89 communes.

Il se compose de 45 membres titulaires qui représentent les EPCI membres du syndicat, soit :

- 25 titulaires et 25 suppléants pour la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys,
- 10 titulaires et 10 suppléants pour la communauté de communes de Beauce Val de Loire,
- 10 titulaires et 10 suppléants pour la communauté de communes de Grand Chambord.

M. le Maire propose 2 élus pour représenter la communauté de communes de Grand Chambord au SIAB :

- M. Laurent ALLANIC
- M. Francis SOULAIGRE

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

L'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux relatif à la représentation au sein du comité syndical précise qu'il y a autant de délégués titulaires et de délégués suppléants que de communes membres de l'EPCI dont elles dépendent : Agglopolys, Communauté de communes Beauce Val de Loire, Communauté de Communes de Grand Chambord.

La communauté de communes de Grand Chambord désignera prochainement ses 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants issus des communes membres pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte du Pays des Châteaux.

La proposition pour Saint Claude de Diray est la suivante :

Titulaire : Mme CHAMPY Françoise

Suppléant : Mme VOINCHET Marie-Christine

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité

Val Eco

M. le maire propose les élus de Saint Claude de Diray pour représenter la Communauté de communes au syndicat mixte Val Eco :

Titulaire : M. MARGOIL Bruno

Suppléant : M. MARCILHAC Julien

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

Le comité syndical du SEBB est composé de représentants des communes et 33 représentants des EPCI à fiscalité propre.

Chaque commune doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Pour la commune de Saint Claude de Diray, il est proposé :

Titulaires : - M. SOULAIGRE Francis

- M. MARCILHAC Julien

Suppléants : - M. VON EÜW JérémY

- M. GUICHAUX David

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique

Le SMO pilote les projets de déploiement de réseaux numériques d'initiative publique en Loir et Cher et en Indre et Loire. Il est composé de la Région Centre Val de Loire, des départements 37 et 41 ainsi que d'EPCI à fiscalité propre.

Il se compose de délégués titulaires et suppléants élus par les organes délibérants de chacun des membres dont 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par EPCI dont la population municipale est inférieure ou égale à 24.999 habitants

M. le Maire propose 2 élus pour représenter la communauté de communes de Grand Chambord au SMO Val de Loire numérique :

- M. ALLANIC Laurent

- M. VON EÜW JérémY

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

SMAEP de Huisseau - St Claude - Vineuil

2 titulaires : - M. MARGOIL Bruno

- M. MARCILHAC Julien

2 suppléants : - Mme BERTRAND Marie-Christine

- Mme DUPLESSY Judith

-

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Approbation à l'unanimité.

Arrivée de M. Francis SOULAIGRE

Entente Intercommunale avec Beauce Val de Loire (uniquement pour les conseillers communautaires).

M. ALLANIC Laurent.

Certifié conforme Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020 De l'affichage en date du 23 juillet 2020
--

Concernant le Pays des Châteaux, Mme DUPLESSY précise que la Communauté de communes du Grand Chambord a annoncé 17 représentants lors d'une réunion ce jour et non 16. La commune de COURMEMIN a-t-elle bien été retirée de la liste ?

Pour le SEBB, M. le maire annonce que la cotisation annuelle varie entre 700 et 2 100 € annuels. Il convient donc d'assurer un suivi vigilant.

Quant au déploiement de la fibre optique, l'enveloppe financière annoncée pour le Loir-et-Cher s'élevait à 250 millions d'euros avec 35 % de subvention. Grâce au travail du SMO, ce sont 87 % de subventions qui ont été obtenues.

2020-037	ELECTION D'UN REPRESENTANT A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 41 (ATD41)
-----------------	--

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la commune est membre de l'Agence Technique Départementale 41.

Il convient de précéder à l'élection d'un représentant.

Est proposée aux voix du conseil municipal la candidature de M. Laurent ALLANIC.

A l'unanimité, M. Laurent ALLANIC est élu représentant de la commune au sein de l'Agence Technique Départementale 41.

Certifié conforme Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020 De l'affichage en date du 23 juillet 2020
--

2020-038	COMMISSIONS – DELEGUES COMMUNAUX
-----------------	---

Correspondant défense

Créé en 2001 par le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, le correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Chaque commune doit désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

A l'unanimité, M. SOULAIGRE Francis est nommé en tant que correspondant défense.

Certifié conforme
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 juillet 2020
De l'affichage en date du 23 juillet 2020

DECISIONS

Décisions relatives à la passation de bons de commandes, à la signature de contrats et marchés d'un montant supérieur à 500 € sur la période du 18 juin au 20 juillet 2020 :

OBJET	FOURNISSEUR	Montant engagé TTC
Fournitures scolaires école maternelle	PICHON PAPETERIES	700,17 €
Mise en conformité électricité	ELECT INDUSTRIE	1 168,22 €
Spectacle Yantrio Festillésime 2021	CARAVAN	1 300,00 €
Réfection toiture véranda passage éc. Maternelle/mairie	RAVION Fabien	771,07 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	1 381,03 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	1 317,09 €
Maintenance tableaux interactifs	IT SIS	624,60 €
Fournitures scolaires école élémentaire	LA SADEL	628,25 €

Déclaration d'intention d'aliéner : 2020-013, 2020-014, 2020-015, 2020-016

Par délégation du conseil municipal le maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- Le bien 17, rue de l'Argenterie cadastré AL 291 et 292 de 1 370 m² appartenant à Mme FLEURY Michelle
- Le bien 26, rue de la République cadastré AP 1123, 1125 et 1127 de 137 m² appartenant à Mme HUJEUX Dominique
- Le bien 27, rue de l'Aubergeon cadastré AL 134 et 735 de 1 345 m² appartenant à M. PACAUD Bernard
- Le bien 10, rue des Bouleaux cadastré AO 696 de 525 m² appartenant à M. CHESNEAU Patrice et Mme TETE Elodie.

INFORMATIONS DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

Monsieur ALLANIC donne les informations suivantes :

- La commune a la possibilité d'obtenir des photos aériennes et des vidéos du territoire via la Communauté de Communes du Grand Chambord, qui a fait appel à un professionnel utilisant un drone pour le site Internet communautaire. Le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur cette dépense.
- Une nouvelle expertise des bâtiments commerciaux et locatifs appartenant à la Communauté de Communes du Grand Chambord a eu lieu dernièrement. Des malfaçons sont constatées depuis plusieurs années (fissures et affaissements) engendrant un manque à gagner financier du fait que seul un logement locatif sur cinq est actuellement mis en location.
- M. et Mme SIMON ont inauguré récemment le musée de la boucherie qu'ils ont installés à leur domicile, rue de la Loire. Le musée est ouvert au public sur réservation auprès des propriétaires. M. CIEPLUCHA propose de communiquer à ce sujet via le site Internet communal.

➤ Depuis la fin de l'état d'urgence sanitaire le 10 juillet dernier, les activités associatives vont pouvoir reprendre avec divers aménagements. Il conviendra cependant de rester extrêmement vigilants et de prendre toutes les mesures nécessaires pour continuer à lutter contre la propagation de la Covid-19.

Monsieur VON EÜW donne des informations sur les travaux :

➤ Rue du Moulin : l'aménagement provisoire a été installé le jeudi 16 juillet et a seulement pour vocation de faire ralentir les automobilistes en attendant les discussions sur un projet pérenne, discussions qui devraient être ouvertes à l'automne avec les riverains et le Conseil Départemental. La commission travaux, en charge du suivi de ce dossier, aimerait faire un établir un devis à soumettre au conseil municipal pour le vote du budget en mars 2021.

➤ Rue du Mousseau : les travaux sont bien avancés, l'entreprise pose actuellement les bordures de trottoir. Pendant l'arrêt des travaux, du 31 juillet au 24 août, l'entreprise fera son maximum pour rendre la voie carrossable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

RECAPITULATIF DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur
2020-035	Commission communale des Impôts Directs	M. le maire
2020-036	Délégués des syndicats de compétence communautaire : SIAB, Syndicat Mixte du Pays des Châteaux, Val Eco, SEBB, SMO Val de Loire Numérique, SMAEP, entente intercommunale avec Beauce Val de Loire	M. le maire
2020-037	Election d'un représentant à l'ATD41	M. le maire
2020-038	Correspondant Défense	M. le maire

N° d'ordre	Décisions	
	Bons de commandes, contrats et marchés d'un montant supérieur à 500 € période du 18 juin au 20 juillet 2020	
2020-013 à 2020-016	Déclaration d'intention d'aliéner	

	Informations diverses	
		M. le maire

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer

Monsieur Laurent ALLANIC	
Monsieur Jérémy VON EÜW	
Madame Françoise CHAMPY	absente
Monsieur Francis SOULAIGRE	
Madame Judith DUPLESSY	
Madame Marie-Christine VOINCHET	
Madame Marie-Christine BERTRAND	
Monsieur Bruno MARGOIL	
Monsieur David GUICHAUX	
Monsieur Nicolas PINEAU	
Monsieur Cyril CIEPLUCHA	
Madame Corinne CHAUSSET	
Monsieur Jean-Michel MORAND	
Madame Sabrina CUNHA	absente
Madame Aurélie DAVIAUD	
Monsieur Julien MARCILHAC	absent
Madame Tiffany BEYLY	
Madame Alexia POCHEREAU	
Monsieur Gabriel BLUET	